

Célébration du 20^e anniversaire de la Charte de Paris

Intervention de Monsieur Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République

Messieurs les Présidents, Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs,

C'est toujours une sensation particulière, pour ceux d'entre nous qui ont vécu une partie de leur vie avec pour cadre mental une Europe divisée, que de se remémorer les années charnières de la fin de la Guerre Froide, années d'une extraordinaire densité évènementielle au cours desquelles le rythme de l'Histoire a paru s'emballer. Ces années voient l'implosion des systèmes communistes, la réunification de l'Allemagne, et plus largement le réveil à la liberté de centaines de millions de personnes contraintes depuis des décennies dans leur pensée et dans leurs mouvements.

Elles voient aussi, et peut-être cet aspect rampant de l'Histoire est-il moins perceptible aux plus jeunes générations, l'aboutissement du travail de milliers d'hommes et de femmes qui, dès les premiers signes de la détente, ont œuvré à repenser une communauté de destin pour les peuples d'Europe, de l'Est comme de l'Ouest.

En effet, 1990, et la Charte de Paris que nous commémorons, ne sont pas le résultat d'un dérèglement hasardeux de l'Histoire, mais bien l'issue d'un processus, d'un cheminement politique de longue haleine auquel la France a pris toute sa part.

C'est du premier jalon sur ce chemin, l'Acte final d'Helsinki, dont je souhaiterais vous parler en ce jour de commémoration, non seulement parce que la conférence qui l'a entériné a été la première réunion internationale importante à laquelle j'aie pris part en tant que Président de la République, mais aussi parce qu'elle a été, je le crois, l'un des éléments déclencheurs de la disparition des régimes communistes, et de la réunification de l'Europe.

* * *

Je souhaiterais témoigner de l'esprit avec lequel nous, Européens, avons abordé la rencontre d' Helsinki en juillet 1975; des appréhensions que nous nourrissions, et des espérances que nous portions à la veille de cet évènement au format inédit, qui réunissait pour la première fois 35 chefs d'Etats de l'Est et de l'Ouest venus évoquer ensemble les conditions d'un dialogue pérenne.

1/ En premier lieu, la Conférence d'Helsinki marque le moment où l'Europe, au sens large, a **décidé de reprendre la main sur sa destinée**. Pour cela, il lui fallait revenir à ses fondamentaux, à ce qui aujourd'hui peut nous apparaître comme des évidences. Il lui fallait réaffirmer le ciment historique et culturel commun, l'indivisibilité de la sécurité de tous les Européens, mais aussi tirer les leçons d'une histoire plus récente, et accepter, avec réalisme et responsabilité, le fait que la paix en Europe conditionne pour partie la paix dans le monde.

Lorsque je me suis exprimé devant cette conférence, c'est cette intuition européenne que j'ai d'abord souhaité remettre au jour. Cette conférence réunissait majoritairement des Européens et concernait avant tout l'Europe, qui devait trouver elle-même les conditions de sa sécurité. Il lui fallait affronter cette échéance avec réalisme, car chacun savait que ces conditions seraient encore durablement entravées par l'équilibre difficile entre les deux grandes puissances, mais également avec sincérité, afin de convaincre nos interlocuteurs de notre volonté de poursuivre la détente au bénéfice d'une communauté d'intérêts européenne. C'est dans cet esprit, réaliste mais sincère, que nous nous sommes rendus à Helsinki.

2/ Ensuite, la conférence d'Helsinki a voulu faire de **la détente un processus continu**, de plus en plus viable et global, et de portée universelle, au mépris des contingences du politique. En 1975, nous souhaitions nous assurer contre un nouveau retournement cyclique, nous savions que les acquis des interactions Est-Ouest devaient être capitalisés, et les outils de rapprochement et de dialogue, pérennisés.

Après 3 ans de négociations, la conférence d'Helsinki illustre parfaitement **cet esprit de la détente**. Pour la première fois ont été abordés les thèmes de la diffusion de l'information, des mouvements de personnes ou de la circulation des idées. Mais la Conférence n'a pas seulement illustré un esprit, elle a aussi **codifié des règles** : le 1er août 1975, les chefs d'État et de gouvernement signent l'*Acte final*, où est énoncé un « Décalogue » de principes qui régira leurs relations mutuelles, et par lequel ils s'engagent à coopérer dans les domaines

couverts par ce que l'on appelait alors les "trois corbeilles": la sécurité en Europe, les domaines de l'économie et de l'environnement, et les domaines humanitaires.

3/ Il s'agissait de façon plus globale de **préserver une enceinte de dialogue** entre l'Est et l'Ouest qui pourrait résister à de nouveaux regels. La France faisait partie des pays qui, s'ils ne croyaient peut-être pas aux conséquences politiques immédiates de la Conférence d'Helsinki, estimaient en tout cas indispensable de maintenir en vie la CSCE, qui à l'époque était encore dans les limbes, afin de ménager un espace où l'on pourrait continuer de se parler, de se rencontrer.

4/ Enfin, la Conférence d'Helsinki nous a permis de poser les principes **qui préparaient, s'ils ne les permettaient pas encore, l'avènement de grands changements politiques**. Pour reprendre l'expression de l'Ambassadeur Jacques Andréani, à l'époque jeune diplomate, les Occidentaux ont su retourner le « piège » de la Conférence d'Helsinki, en faisant d'un texte dont les Soviétiques attendaient la consolidation du statu quo, un instrument du changement et de l'évolution.

Aux principes proposés par les Soviétiques et leurs alliés - inviolabilité des frontières, non-ingérence dans les affaires intérieures - en somme des concepts à portée statique, nous avons proposé d'ajouter des principes porteur de changement : la possibilité de modifier les frontières de façon pacifique, l'obligation des Etats de respecter les droits de l'homme.

En d'autres termes, **si nous ne pouvions pas transformer la situation du jour au lendemain, nous ne renoncions pas à la perspective du changement, lorsque celui-ci deviendrait possible**.

Marquer ce jalon a nécessité de la part de tous les dirigeants occidentaux un certain courage politique. La presse, notamment française, avait à l'époque assez mal accueilli l'Acte final, qu'elle accusait de prodiguer, somme toute, un certificat de bonne conduite à l'Union soviétique. Il faudra plusieurs années pour que prenne la mesure de l'impact réel de ce texte, que tous les Etats signataires s'étaient engagés à rendre publics.

En effet, le Décalogue a littéralement inséminé les systèmes communistes d'idées de liberté et de changement : il a suggéré le caractère relatif des idéologies, l'horizon de la démocratie, de la solidarité humaine. Dès 1976, des comités « Helsinki » se sont formés pour en exiger l'application en URSS, des dissidents se sont réclamés de leurs principes devant les tribunaux. Il faudra certes attendre l'arrivée de Mikhaïl Gorbatchev en 1985 pour le pouvoir soviétique

se mette en position de s'acquitter véritablement des obligations de l'Acte final, en rappelant Sakharov de son exil intérieur à Gorki, en préparant la libération des détenus politiques, et en entreprenant une certaine démocratisation du système politique. Puis c'est en se réclamant des principes d'Helsinki que les communistes hongrois et polonais, en 1989, conclurent avec l'opposition démocratique des compromis qui leur firent ensuite perdre le pouvoir. C'est en invoquant les dispositions de l'Acte final d'Helsinki que les Hongrois décidèrent de ne plus s'opposer au passage en RFA des Allemands de l'Est, ce qui aboutit à la chute du mur de Berlin.

Certes, s'il n'y avait pas eu Helsinki, l'effondrement du communisme se serait produit tout de même. Il serait survenu plus tard, peut-être de façon plus conflictuelle. Le mérite du processus d'Helsinki a ainsi été de préparer en amont les acteurs européens au changement, de les convaincre peu à peu de son caractère inéluctable.

* * *

Le 20 novembre 1990, trente-quatre pays, réunis ici à Paris, longtemps divisés par la ligne du rideau de fer, ont pu s'engager solennellement à n'avoir d'autre système de gouvernement que celui de la démocratie, et d'autres relations mutuelles que le dialogue, l'échange et la coopération.

La Charte de Paris donne à voir le long chemin parcouru depuis Helsinki ; elle vient sceller la fin du premier âge de la CSCE, celui de la confrontation Est-Ouest. La célèbre expression du Général de Gaulle de « Vancouver à Vladivostok » demeure le symbole de l'effort qui a été celui de la France pour contribuer à dépasser cette confrontation, qui pour une Europe tissée de solidarités historiques, politiques, culturelles, ne pouvait être que mutilante et régressive.

Helsinki avait donné à l'Europe un accord pour la paix : la Charte de Paris lui a donné, quinze ans plus tard, un accord de paix. Elle a enfin pu confier à la CSCE la mission que nous, signataires d'Helsinki, ne pouvions alors que lui promettre: *« réaliser les espérances et les attentes que les peuples ont nourries pendant des décennies : un engagement indéfectible en faveur de la démocratie fondée sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales, la prospérité par la liberté économique et la justice sociale, et une sécurité égale, pour tous nos pays »*.

Je vous remercie.

